

2 jours
980 euros *

1/2

REF :
PS1



OBJECTIFS

- Maîtriser les procédures de gestion des différents congés de maladie des agents fonctionnaires et contractuels
- Savoir accompagner l'agent jusqu'à la reprise de fonction ou la cessation d'activité
- Savoir traiter les dossiers de déclaration d'accident de travail / trajet et de maladie professionnelle
- Mener les enquêtes administratives pour la reconnaissance de l'imputabilité
- Maîtriser les processus auprès du comité médical et de la commission de réforme
- Connaître des évolutions réglementaires et leurs impacts
- Sécuriser ses pratiques

LES

- Formation complète et mise à jour en fonction des évolutions réglementaires et de l'actualité sociale, ainsi que de la jurisprudence
- Consultant ayant une expertise juridique et une forte expérience de terrain dans le secteur sanitaire et social
- Formation comprenant de nombreux cas pratiques et concrets
- Des modèles de procédures, courriers, formulaires : un kit pédagogique pour être opérationnel et efficace
- Une clé USB remise aux stagiaires comprenant l'ensemble des supports

PUBLIC

- Personnels et encadrants du service ressources humaines
- Personnels des services de santé au travail

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports théoriques (diaporama pour les schémas et processus) et transmissions de fiches techniques et fiches de synthèse
- Exercices pratiques et exercices de mise en situation par des cas concrets pouvant venir du formateur ou des participants
- Méthode pédagogique privilégiant la participation active des stagiaires

LA GESTION DES ARRETS MALADIES, DES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

LA PROTECTION SOCIALE DANS LA FPH

- Définition de la notion d'absentéisme
- Les différents acteurs
- Les acteurs et la répartition des rôles
- Les financements de la protection sociale
- Garanties pour le fonctionnaire
- Obligations pour l'établissement et pour l'agent
- Actualités sociales (report de congés, TP Thérapeutique, congé pour invalidité temporaire imputable au service, période de préparation au reclassement, définition de l'AT...)
- Incidence sur la gestion du temps de travail et la carrière

Quiz d'entrée en matière, échanges et apports théoriques

LA GESTION DES MALADIES NON IMPUTABLES AU SERVICE

- Réglementation, procédures, obligations de l'agent et de l'employeur
- Le calcul des droits (indemnités journalière, principe du calcul sur une année de référence « mobile »), durée des droits, sort des primes, impact du jour de carence, maintien du traitement, demi-traitement)
- Rôle du Comité Médical / Comité Médical Supérieur
- Déroulé de la procédure devant le comité Médical
- La congé de maladie / longue durée
- La disponibilité d'office pour raison de santé
- La non reprise des fonctions après épuisement des droits : situation de l'agent, accompagnement de l'agent, bonnes pratiques, indemnité de coordination
- L'invalidité, l'allocation d'invalidité temporaire, la retraite pour invalidité
- Cas du contrôle des arrêts

Exercice : Elaborer un processus de décision - maladie - en fonction des possibilités et de la situation de l'agent

Exercice du calcul des IJSS et du maintien de salaire

Etudes de cas pratiques et réponses juridiques

LA GESTION DES ARRÊTS MALADIE IMPUTABLES AU SERVICE (AT/MP)

- La déclaration de l'agent, le formulaire de déclaration d'accident de travail et/ou de maladie professionnelle
- L'accident de trajet
- L'enquête administrative : importance, procédure et éléments utiles
- Rôles de la Commission de Réforme, de l'expert, du médecin de travail
- Déroulé de la procédure devant la Commission de Réforme
- La procédure de décision : reconnaissance ou non de l'imputabilité
- Les frais pris en charge par l'établissement
- Impacts de l'ordonnance du 20 janvier 2017
- Le versement du plein traitement (calcul, durée) ; l'allocation temporaire d'invalidité
- La reprise et la non reprise des fonctions, le certificat final, la consolidation, les séquelles
- Contrôle de l'arrêt maladie

Echanges avec les participants

Etudes de cas pratiques et réponses juridiques

TARIF / DATES

- ***980 euros** par participant, en inter-établissement, repas inclus.
- **Cette formation en Intra** : sur devis, contacter l'organisme
- **DATES EN INTER** : consulter le calendrier des formations RH sur notre site internet.

LA REPRISE DES FONCTIONS

- Reprise normale : procédure
- Rôle du médecin du travail, relations avec la fonction RH
- Le temps partiel thérapeutique : impact du nouveau processus
- le poste aménagé : point d'attention et bonnes pratiques
- Le reclassement : procédure, points de vigilance
- La reconnaissance RQTH

Echanges avec les participants

Etudes de cas pratiques et réponses juridiques

LES AUTRES CAS

- Les droits des agents stagiaires
- Les droits des agents contractuels ; rôle et liens avec la CPAM
- La notion de faute inexcusable de l'employeur

L'INAPTITUDE AU POSTE / AUX FONCTIONS

- Procédure avec le médecin du travail / comité médical / commission de réforme
- Procédure avec l'agent
- Les obligations pour l'employeur
- L'accompagnement de l'agent
- La non reprise des fonctions
- La retraite pour invalidité
- Cas de licenciement

Echanges avec les participants, élaboration d'un processus



Informations : aline.aubertin@xennialrh.com ou Tél : 06 60 74 61 94 -

Inscription en ligne : www.xennialrh.com